



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 3873

Texte de la question

M Pierre Bachelet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la nécessaire harmonisation des cadres d'enseignants relevant du ministère de l'éducation nationale, avec ceux relevant du ministère de l'agriculture (enseignement technique agricole public). Il lui rappelle en effet que les professeurs de l'enseignement technique agricole, titulaires de diplômes correspondant à cinq années d'études après le baccalauréat, débutent leur carrière à 5 500 francs, et l'achevent trente-sept années plus tard à 11 000 francs. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir, en liaison avec le ministre de l'agriculture, envisager l'intégration de ces enseignants dans les corps de l'éducation nationale, et plus particulièrement dans un corps correspondant à leur niveau universitaire, c'est-à-dire au-delà des PEGC, le corps des adjoints d'enseignement, en envisageant la possibilité de leur ouvrir, à titre interne, l'accès au CAPES ou au CAPET. Ce problème, spécifique à l'enseignement agricole, va dans le sens du malaise constaté au sein de l'ensemble des personnels enseignants de l'éducation nationale et de la crise des vocations corollaire qui s'expliquent par la démotivation résultant des salaires offerts.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'entre pas dans la compétence du ministère de l'éducation nationale d'envisager l'intégration, dans les corps de personnels enseignants qui relèvent de sa responsabilité, des enseignants dont la gestion est assurée par un autre département ministériel.

Données clés

Auteur : [M. Bachelet Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3873

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2864